

Chers Parents, chers Ecoliers,

Nous avons le plaisir de vous adresser, pour cette année 2022 /2023 le nouveau mémento de l'Ecolier.

L'année scolaire qui vient de se terminer a été encore marquée par l'épidémie COVID. Grâce à l'implication et l'organisation de nos agents et des équipes enseignantes et à l'allègement du protocole sanitaire, nos enfants ont pu suivre une année scolaire plus sereine .

Le portail famille, nouvel outil mis en place depuis la rentrée 2021, fonctionne de manière très favorable pour la gestion des services périscolaires et extra scolaires ainsi que pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Toujours à l'écoute, nous avons rencontré à plusieurs reprises les représentants de parents d'élèves afin d'alléger et de simplifier les démarches qu'ils doivent effectuer sur le portail. Merci aux agents municipaux pour leur réactivité afin de répondre au mieux aux différentes demandes.

D'ici la fin de l'année, chaque classe des écoles élémentaires bénéficiera d'un équipement informatique complet, à savoir un ordinateur portable, des logiciels adaptés et un tableau interactif permettant de favoriser l'interactivité entre l'enseignant et ses élèves. Cet équipement améliore l'attention des élèves et leur concentration.

Notre projet de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire des Vaugondières a été retenu dans le cadre du dispositif Scolae porté par le conseil départemental et l'Adhume. La ville de Lempdes bénéficiera d'un financement public et aussi d'un accompagnement technique afin d'améliorer le confort thermique et de diminuer les consommations et donc les dépenses d'énergie.

Nous profiterons de ces travaux pour fusionner l'école Gandaillat et l'école primaire des Vaugondières afin de réaliser un groupe scolaire exemplaire par ses aménagements, l'amélioration du confort et la réduction des charges de fonctionnement.

Ces aménagements se feront en concertation avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves, les associations, le personnel communal et tous les utilisateurs de ce lieu.

Quant aux locaux de l'école maternelle Gandaillat, ils seront dédiés à l'accueil de loisirs et à diverses associations.

Souhaitons à nos élèves une belle année 2022/2023.

Bien à vous,

Fabienne Voute
Adjointe à la jeunesse
et aux écoles

Pamela Lépine
Conseillère déléguée
aux écoles



hello



Édito

Dans ce livret, tu trouveras les informations relatives aux **services périscolaires** (accueils du matin et du soir, aide aux devoirs, restauration scolaire) et **extrascolaires** (accueil de loisirs, théâtre, etc.) dont tu peux bénéficier.

En dehors du temps scolaire, n'oublies pas que tu peux aussi t'inscrire à **l'école de musique*** si tu es mélomane, aller à la **médiathèque*** pour bouquiner ou participer aux différentes activités et ateliers proposés tout au long de l'année, ou encore aller piquer un tête à la **piscine***.

De nombreuses associations et clubs sportifs peuvent aussi t'accueillir. Découvres-les sur le site de la ville (ville-lempdes.fr) dans la rubrique « culture » ou lors du **Forum des associations** qui se déroulera **samedi 10 septembre 2022**, à l'espace culturel Alexandre Vialatte de la 2Deuche. Lors de ton inscription, si l'association adhère au dispositif **ticket jeune** et que tu as moins de 16 ans, la mairie peut t'accorder une aide financière pour régler la cotisation de ton adhésion.

Pour l'accueil de ton petit frère (ou petite soeur) de moins de 3 ans, tes parents peuvent prendre contact avec le **Relais Petite-Enfance le Papillon** (04 73 61 79 74) qui les informera quant aux différentes solutions d'accueil des moins de 3 ans sur la commune de Lempdes.

**Ecole de musique : Place Charles de Gaulle Tél.: 04 73 61 78 95*

**Médiathèque métropolitaine Jacques Prévert. Rue Saint-Verny. Tél.: 04 73 98 35 83*

**Piscine métropolitaine Marcel Boubat. Rue de La Rochelle. Tél.: 04 63 66 96 20*

Les classes de maternelles

Maternelle Le Bourgnon

Mail Concourdel

4 classes

tél : 04.73.61.86.66

ecole-mat.bourgnon.lempdes.63@ac-clermont.fr

Maternelle Le Petit Prince

Rue de Sarliève

3 classes

Tél : 04.73.61.83.78

ecole-mat.fleurie.lempdes.63@ac-clermont.fr

Maternelle Gandaillat

Rue du 11 Novembre

2 classes

Tél : 04.73.61.76.87

ecole-mat.gandaillat.lempdes.63@ac-clermont.fr

Primaire Les Vaugondières

(Maternelle et élémentaire)

Rue des Vaugondières

5 classes

Tél : 04.73.61.85.99 maternelle

04.73.61.80.48 élémentaire

ecole-elem.vaugondieres.lempdes.63@ac-clermont.fr

Et toi, quelle école fréquentes-tu ?
Connais-tu déjà le nom de ton
maître ou de ta maîtresse ?



hello



Écoles maternelles



Les classes d'élémentaires

Elémentaire Le Bourgnon

Mail Concourdel

9 classes

dont les ULIS

tél : 04.73.61.82.87

ecole-elem.bourgnon.lempdes.63@ac-clermont.fr

Elémentaire La Fleurie

Rue de Sarliève

8 classes

Tél : 04.73.61.83.78

ecole-elem.fleurie.lempdes.63@ac-clermont.fr

Primaire Les Vaugondières

(Maternelle et élémentaire)

Rue des Vaugondières

5 classes

Tél : 04.73.61.85.99 maternelle

04.73.61.80.48 élémentaire

ecole-elem.vaugondieres.lempdes.63@ac-clermont.fr

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Ecole Maternelle Le Petit Prince. Prendre rendez-vous par l'intermédiaire des enseignants ou téléphoner au 04.73.61.64.67 pour joindre

- Fabienne Beffara : Psychologue Scolaire
- Mme Candiolo : Maître E (Aide Pédagogique)
- Céline Chalamet-Provenchère : Maître G (Aide relationnelle)

Union nationale des Associations Autonomes de Parents d'élèves (UNAAPE) de l'Académie de Clermont-Ferrand - B.P 62 - 63401 CLERMONT-FERRAND - C.C.P. 1557 - 05 Clermont-Ferrand

Fédération Conseil des Parents d'élèves (F.C.P.E). Conseil local : Maison des Associations - Boîte 24 - 63370 Lempdes

Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P)
1, rue des Manzats - 63800 Cournon d'Auvergne

Les Parents du Petit Prince

Les Enfants du Bourgnon

Les Vaugondières

Gandaillat

Les élections des représentants de parents d'élèves locaux seront organisées en octobre.



R.A.S.E.D & Parents d'élèves

FRÉQUENTATION / ABSENCES

Si tu es absent, préviens l'école et le service Enfance-Jeunesse rapidement (via ton espace famille ou par téléphone) et n'oublie pas de donner un **mot d'absence** lors de ton retour.

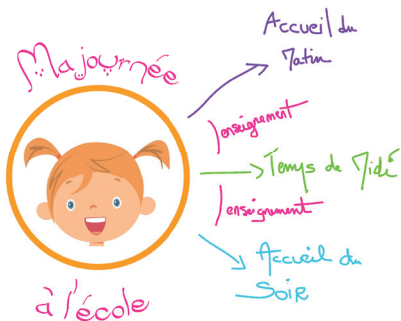
En cas d'absence prolongée ou de maladie contagieuse, demande un **certificat** à ton médecin et fais-le parvenir à l'école et au service Enfance-Jeunesse si tu fréquentes les services périscolaires, afin que l'on ne te facture pas des services que tu n'as pas fréquentés pendant ton absence.

PROBLÈME DE SANTÉ

Tes parents doivent signaler au directeur de l'école ainsi qu'au service Enfance-Jeunesse tes problèmes de santé nécessitant une attention particulière (asthme, diabète, allergies....). Un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** peut être mis en place en cas de traitement régulier ou de surveillance particulière. **Aucun médicament ne te sera donné sans P.A.I.**

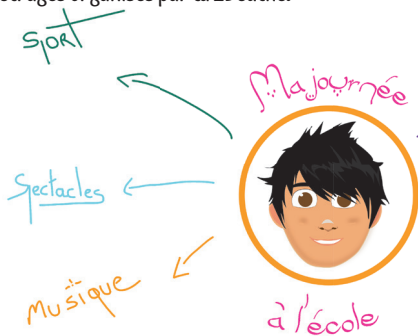
AUTOUR DU TEMPS SCOLAIRE

Au delà de l'enseignement scolaire assuré par les enseignants, tu peux bénéficier de nombreux services proposés par la municipalité, et encadrés par du personnel qualifié et expérimenté : Les accueils du matin et du soir, Les aides aux devoirs, La restauration scolaire....



PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

L'éducation physique et sportive encadrée par des ETAPS, l'initiation musicale proposée par des dumistes ou encore les spectacles et courts-métrages organisés par la 2Deuche.



Ta journée à l'école

Ta journée à l'école et tes services périscolaires

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI :

- 7h30 à 8h20 : accueil périscolaire sur inscription*
- 8h20 : ouverture de l'école
- 8h30 à 12h : enseignement
- 12h à 13h50 (méridienne) : Repas pris à la maison ou au restaurant scolaire sur inscription*
- 14h à 16h30 : enseignement
- 16h30 à 18h30 : accueil périscolaire ou aides aux devoirs sur inscription*.

Les horaires sont différents à Gandaillat :

- enseignement de 8h30 à 11h50 et de 14h à 16h40.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE 3, Place François Mitterrand

Responsable : Anne Cimitro-Beaujouan

04.73.83.63.99 Mail : enfancejeunesse@mairie-lempdes.fr



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Ces accueils fonctionnent dans les locaux de chaque école les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'ACCUEIL DU MATIN

L'accueil est ouvert de 7h30 à l'ouverture de l'école.

** Inscription via le portail famille. Tarifs en fonction du quotient familial de T1 à T7. Attention, l'inscription ne vaut pas réservation*

L'ACCUEIL DU SOIR

À partir de 16h30 et jusqu'à 18h30, les enfants de maternelle peuvent participer à l'accueil du soir. Les enfants des écoles élémentaires peuvent aller à l'aide aux devoirs ou à l'accueil du soir.

À la sortie, les enfants sont confiés exclusivement aux personnes désignées dans le dossier d'inscription.

- 16h30 - 17h : goûter et temps libre
- De 17h à 18h : accueil du soir ou aide aux devoirs
- De 18h à 18h30 : prolongation de l'accueil du soir

SPÉCIFICITÉS DE L'AIDE AUX DEVOIRS

Le temps d'aide aux devoirs se déroule de 17h à 17h45 (pas de sortie possible avant 17h45) du lundi au jeudi dans les écoles élémentaires pour les élèves du CP au CM2. Les enfants font le travail demandé par les enseignants avec l'accompagnement d'un animateur.

À l'issue du temps de l'aide aux devoirs, les enfants peuvent être récupérés entre 17h45 et 18h. À partir de 18h, si besoin, les enfants peuvent rejoindre la prolongation de l'accueil du soir.

- Début des aides aux devoirs : lundi 5 septembre 2022.
- Fin des aides aux devoirs : jeudi 6 juillet 2023.

RESTAURANT SCOLAIRE - Rue de Sarliève

Responsable : Jean-François Verdier

CONDITIONS D'ADMISSION

Le Restaurant Scolaire est ouvert aux enfants, âgés de 3 ans dans l'année d'inscription de la rentrée de septembre et fréquentant les écoles de Lempdes.

FRÉQUENTATION

Pendant l'année scolaire, le restaurant t'accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; et le mercredi uniquement si tu es inscrit à l'Accueil de Loisirs (A.L.S.H. 3-11 ans).

RESTAURATION

Toute l'équipe du restaurant scolaire veille à ce que tes repas soient équilibrés et fabriqués avec un approvisionnement local et bio. Un menu végétarien te sera proposé chaque semaine. Les menus sont affichés dans ton école et sont également consultables sur le portail famille et le site internet de la ville.

NOUVEAUTÉ

Dès la rentrée, une diététicienne interviendra une fois par mois, afin d'accompagner le service dans l'élaboration des menus.

PAI

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peut être mis en place si tu as un traitement régulier ou de surveillance particulière, sur avis du médecin scolaire. Si tu présentes des problèmes graves d'allergie alimentaire, tu peux tout de même être accueilli au restaurant scolaire avec le protocole du panier repas fourni par tes parents (réduction de 50% du prix). La mairie se réserve le droit de te demander un panier repas même si le médecin ne le préconise pas.

Aucune allergie alimentaire ne sera prise en compte sans l'établissement d'un PAI.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.) (3-11 ANS) :

accueilde Loisirs@mairie-lempdes.fr

Renseignements - Tél. 06.83.98.11.01.

LES MERCREDIS

Les 3-6 ans, les 7-8 ans et les 9-11 ans, se retrouvent sur [le site de Gandaillat](#) ou du [Petit Prince](#) les mercredis de l'année scolaire.

LES VACANCES SCOLAIRES

Lors des petites vacances scolaires, tous les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis à [Gandaillat](#). Les inscriptions et réservations se font sur une période de 15 jours, via le portail famille. Le calendrier des dates de réservation est disponible sur votre espace. (Réservations à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas).

LES VACANCES D'ÉTÉ

L'accueil de Loisirs fonctionne pendant les deux mois d'été à [Gandaillat](#). Il est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

L'ATELIER THÉÂTRE

L'activité théâtre, encadrée par un animateur culturel, propose des ateliers en fonction des âges (de 7 à 17 ans) et des niveaux. Ces ateliers demandent un engagement sur l'année entière. La saison débutera à raison d'une séance par semaine, et se terminera par un spectacle de fin d'année en mai. Les cours débuteront la semaine du 26 septembre. Renseignements au 04.73.83.63.99

Durant les vacances, [ton grand frère \(ou ta grande soeur\)](#), peut lui aussi participer à des activités en s'inscrivant à [ANIM'À JEUNES/ ANIM'ADOS](#), réservé aux 12/17 ans (activités culturelles, artistiques, sportives, séjour neige, camping...). Renseignements au 07 87 39 04 81.



hello

Tes services extra-scolaires

Comment t'inscrire ?

Afin de pouvoir participer aux activités périscolaires et / ou extrascolaires, il est indispensable de t'inscrire, via le portail famille.

Il faudra tout d'abord contacter le service Enfance-Jeunesse pour la création de ton compte, puis il faudra créer ton espace en ligne, ce qui te permettra ensuite d'accéder à différents services et de réaliser tes inscriptions et réservations en ligne.

De nombreuses informations seront diffusées via le portail famille tout au long de l'année, il est donc important de bien créer son espace en début d'année. Cet outil facilitera ton quotidien. C'est un gain de temps et d'efficacité.

Tu trouveras un lien d'accès sur le site internet de la ville de Lempdes (ville-lempdes.fr) dans la rubrique jeunesse.

QUELQUES MOTS SUR LES CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le règlement intérieur prévoit le bon fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires.

■ Les réservations des temps périscolaires (matin / midi / soir) s'effectuent jusqu'au jeudi 9h pour la semaine suivante. Annulation possible jusqu'à 48h (jours ouvrés) à l'avance.

■ Pour les mercredis, le calendrier des périodes de réservation est disponible sur votre espace. Annulation possible jusqu'à 48h à l'avance.

■ Pour les petites vacances, le calendrier des périodes de réservation est disponible sur votre espace. Annulation possible jusqu'au mercredi 9h précédant le début des vacances.

■ Pour les grandes vacances, le calendrier des périodes de réservation sera disponible au mois de mai.

Pour toute question merci de prendre contact avec le service Enfance-Jeunesse - 3, place François Mitterrand. Tél.: 04 73 83 63 99.

Pour faciliter le paiement des factures, il existe un service dématérialisé. Que ce soit pour régler les services périscolaires ou extrascolaires, il suffit de se connecter sur : www.payfip.gouv.fr

Tous les temps d'accueils sont facturés à l'unité (y compris les repas).

À réception de la facture, 3 possibilités de paiement :

- le paiement en ligne sur le site,
- le paiement par Chèques Emploi Services Universels papier pour le règlement des accueils périscolaires matin / soir,
- ou le paiement par prélèvement automatique.

Un tarif lié au quotient familial est appliqué pour les services périscolaires.

Pour toute question : service Enfance-Jeunesse - 3, place François Mitterrand. Tél.: 04 73 83 63 99.



Comment fonctionne la facturation ?

INTERVENTION DES MUSICIENS ENSEIGNANTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Les musiciens intervenants accompagnent les enseignants des classes maternelles et élémentaires de la commune dans leurs activités en éducation musicale. Musiciens et pédagogues, ils apportent leurs connaissances pour proposer chaque semaine des temps de pratique, de création et d'écoute musicale adaptés à chaque niveau. Leurs interventions s'inscrivent dans les projets d'établissement, projets d'école et projets de classe. Ils font aussi le lien avec l'Ecole de Musique dans le cadre de projets transversaux, et avec les activités culturelles environnantes (concerts, spectacles, résidences d'artistes,...).

Si tu souhaites pratiquer la musique et/ou le chant en dehors de ton temps scolaire, l'école municipale de musique de Lempdes propose de nombreux ateliers de découverte et de pratique d'instrument :

- **Le jardin musical** accueille les enfants de petite et moyenne sections de maternelle, pour une découverte du monde sonore et musical en petits groupes. La pratique passe par le chant, la danse, l'utilisation de petits instruments de percussion, et de nombreux jeux d'écoute sonore et musicale.

- **L'éveil musical** accueille les enfants de moyenne et grandes sections de maternelle. Il poursuit la découverte du monde sonore, le développement de la curiosité et de l'imaginaire de l'enfant, la formation de l'oreille, de la voix et du sens du rythme. Il propose de jouer de la musique avec d'autres enfants, d'appréhender avec le corps, la voix et de petites percussions les différents paramètres de la musique. Il offre également des temps de découverte des instruments de musique

- **Cours d'instruments - à partir de 6/7 ans** : ils comportent 1/2h de cours individuel pour l'apprentissage de l'instrument. Les enfants de moins de 11 ans qui débutent l'apprentissage d'un instrument, peuvent être dispensés de formation musicale (la 1ère année seulement).

RENSEIGNE-TOI ! Ecole de musique : 04 73 61 78 95 - ecoledemusique@mairie-lempdes.fr

LA 2DEUCHE - Espace culturel de Lempdes
Rue Alexandre Vialatte - 2deuche@mairie-lempdes.fr
Responsable : Franz Richard-Pargue - Tél : 04.73.83.74.78

SEANCES SCOLAIRES DU FESTIVAL DU COURT METRAGE 2023

Les 30, 31 janvier et 1er février 2023

En partenariat avec « Sauve qui peut le court métrage » et en parallèle avec le Festival, la 2Deuche propose des séances scolaires de courts métrages. Ces séances s'adressent à ces niveaux scolaires :

- Grande section maternelle à CE1
- CE2 à CM2
- 6ème / 5ème
- 4ème à Terminale

L'IDOLE DES PETITES HOULES ET L'IDOLE DES TOUTES PETITES HOULES

12 ET 13 DÉCEMBRE - La Toute Petite Cie

L'Idole des petites houles raconte la vie de Tabarly à hauteur de poisson rouge à partir de 3 ans.

L'Idole des toutes petites houles évoque la vie de Tabarly pour les 0-3 ans. Spectacle offert aux enfants des écoles maternelles de Lempdes et au Relais Petite-Enfance.

LA FENÊTRE - 5 ET 6 JANVIER - Cie Entre eux deux rives

La fenêtre sert de tremplin à l'imaginaire, elle permet de se libérer du cadre... Entre théâtre visuel et marionnette, La Fenêtre permet de rendre visible les traversées intérieures de l'enfance, de mettre en images ce monde fragile et sensible qui se dessine quand les pensées vagabondent. Spectacle offert aux écoles élémentaires de Lempdes.

La 2Deuche t'invite au spectacle !



hello



SERVICE SPORT-ENFANCE-JEUNESSE - Rue du Stade

Responsable : Franck Goigoux

Intervenantes : Audrey Celier-Barette et Géraldine Bacquart

Mail : etaps@mairie-lempdes.fr

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'ÉCOLE

Les activités sportives sont encadrées par des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans le temps scolaire. Ils travaillent en co-intervention avec les professeurs des écoles en suivant un projet pédagogique établi chaque année conformément aux instructions de l'éducation Nationale. Hors temps scolaire, les éducateurs proposent aux enfants des écoles élémentaires des activités multiples dans le cadre associatif (U.S.E.P).

- **séances hebdomadaires d'éducation physique et sportive** : elles se déroulent à la Maison des Sports ou à l'école, par cycle de la grande section de maternelle au CM2.
- **cycle parcours de gym** : mise en place, par les ETAPS, d'un parcours de gym pour les enfants de petite et moyenne section.
- **sorties de plein air pour les classes de Cours Moyen**
 - Ski de fond au 2ème trimestre
 - Course d'orientation au 3ème trimestre

- Séances de natation scolaire :

La natation scolaire est prise en charge par Clermont Auvergne Métropole et s'adresse, par cycle de 8 séances (1 séance par semaine) aux élèves du CP au CM2.

- ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Le Cross des écoles, suspendu pendant le COVID, devrait à nouveau avoir lieu le dernier vendredi avant les vacances de printemps.

- U.S.E.P

Association sportive scolaire, elle fonctionne au rythme de 3 mercredis sur 4 (en moyenne) durant l'année scolaire et propose aux élèves, licenciés U.S.E.P., un large éventail d'activités sportives, permettant la découverte et la familiarisation :

- les activités : cross, athlétisme, gymnastique sportive, natation, cirque, tir à l'arc...
- activités de pleine nature : ski de fond, randonnée, orientation et escalade, V.T.T. ...
- sports collectifs : football, hand-ball, basket, rugby, baseball, hockey...

INFOS PRATIQUES

- Inscriptions : au début de l'année scolaire (dans chaque école)
- Prix de la licence : 20 €
- Elèves concernés par ces activités : du CE2 au CM2 (enfants nés en 2013 et avant).

Début des activités : Mercredi 5 octobre (après-midi)





Congés scolaires 2022 / 2023

- Toussaint : du samedi 22 octobre au 6 novembre 2022 inclus.

- Noël : du samedi 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus.

- Hiver : du samedi 4 février au 19 février 2023 inclus.

- Printemps : du samedi 8 avril au 23 avril 2023 inclus.

- Vacances d'été : le 7 juillet 2023 après l'école.

Pour tout renseignement, contacter
La Mairie de Lempdes au 04 73 83 74 74
ou aller sur www.ville-lempdes.fr